

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE. CAS DE L'ALGERIE

Dr Nadir SI-AHMED
Université de Blida
Siahmed_nadir@yahoo.fr

Résumé

L'Algérie occupe une place importante au Maghreb. L'importance de son territoire, de sa population, des ressources naturelles de son sous-sol, lui confèrent naturellement une position de choix dans l'échiquier commercial international. Il est évident que cela ne suffit pas pour être un grand acteur sur la scène du commerce mondial.

S'agissant de l'importance que peut revêtir, au sein de l'économie nationale, le domaine du commerce international, il y a lieu de relever le fait que, de façon générale, ce secteur est considéré, au niveau de tous les pays, comme une des hauteurs stratégiques de l'économie. Positionnement qui apparaît comme confirmé par la récente crise économique et financière que connaît le monde. En effet, les paramètres du commerce extérieur (solde de la balance commerciale, évolution des exportations et des importations, déficits, niveaux d'efficacité des opérations du commerce extérieur, modalités de financement des opérations et de recouvrement des résultats de ces opérations ; comme les situations de dépendance, de polarisation ou de spécialisation....) font l'objet, au niveau de tous les pays, d'une attention et d'un suivi particuliers. Ils sont en effet de nature à influencer sur l'appréciation, par leurs partenaires comme par les observateurs externes, de leurs économies, de leurs finances et de leurs monnaies. Ils peuvent déterminer, parfois, des mouvements significatifs au sein des places financières.

1. INTRODUCTION :

L'Algérie comme beaucoup d'autres pays n'était malheureusement pas à l'abri d'une contagion qui émanait de la crise mondiale, même si son impact était relativement limité, vu les choix politiques opérés ces dernières années qui consistaient à isoler efficacement le système économique et financier des turbulences financières mondiales. Le pire a certes été évité, sans toutefois régler l'essentiel du problème qui concerne la dépendance de l'économie nationale au secteur des hydrocarbures. Elle reste de ce fait tributaire des fluctuations du marché mondial qui a connu une période de récession importante, entraînant une baisse de demande en énergies.

Tout cela n'est pas sans conséquences sur les économies et politiques des pays dits émergents, qui ont subi de plein fouet cette crise en payant le prix fort et qu'ils continuent de le faire au vu des différentes crises et mouvements qu'ils vivent. A contrario les pays développés s'en sortent plutôt bien dans une crise, dite mondiale, qui a démarré à leur endroit.

Cette situation a mis en lumière la fragilité des systèmes financiers et économiques des pays en voie de développement et montré une fois de plus le grand fossé qui les sépare des grandes puissances. Ces premiers demeurent ainsi vulnérables.

Dans ce contexte, Ce travail se veut d'abord une réflexion autour du secteur commercial en général et du cas de l'Algérie en particulier, Le présent travail sera consacré plus précisément au domaine du commerce extérieur, dans ses aspects importations et exportations, avec des références aux fonctions structurant la logistique dédiée au commerce extérieur. L'examen de ce domaine comportera lui aussi un rapide état des lieux, complété par la formulation de la problématique que connaît ce secteur. Cette approche sera elle aussi et à titre indicatif, complétée par un certain nombre de propositions relatives à des directions de travail en vue de la rationalisation des importations d'une part, du développement et de la promotion des exportations d'autre part.

En somme, ce travail reflétera notre perception des voies et moyens d'une restructuration et d'une relance, voire d'un éventuel reengineering du secteur du commerce en général. Nous rapporterons un ensemble de propositions relatives à des axes de travail possibles pour le dépassement des difficultés nombreuses, voire parfois graves, que connaît ce domaine.

2. Stratégie commerciale et choix de développement :

La stratégie de développement choisie par l'Algérie, se structure essentiellement autour d'une organisation économique et sociale fondée sur le monopole de l'état. Un monopole qui fonctionne de plus en plus grâce à un revenu unique « la rente pétrolière ». Cette stratégie permet-elle réellement l'accumulation et le développement ? Pas si sûr au vu des difficultés économiques que continue de rencontrer l'Algérie. Pour ce faire et afin de mieux en cerner la problématique, il est important de connaître les grands moments qui ont marqué ce secteur.

L'Algérie et le choix des politiques commerciales :

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

En Algérie il est difficile de donner une appréciation sur l'importance qu'accorde, ou non la politique économique à ce secteur (commerce international). En effet il est à relever que le commerce extérieur a connu plusieurs phases :

- 1965-1980 : à d'abord été considérée, au moins de façon formelle, comme un domaine stratégique. Ce positionnement explique sa monopolisation, et sa prise en charge par l'Etat, réalisée pour une large part, à travers des sociétés publiques. Lors de cette période les actions entreprises cibleront la protection du potentiel de production du pays et du marché de l'emploi, la recherche d'une allocation optimale des ressources du pays (en devises) ainsi que la satisfaction des besoins des populations et des entreprises.

- 1980-2000 : durant ces trois décennies, la position dominante occupée par l'Etat au sein de ce secteur, a été jugée par les prescripteurs de l'idéologie libérale, comme un contre-sens économique et la raison de tous les déboires que pouvait connaître l'économie du pays.

- 2000-2010 : période marquée par l'abandon par l'Etat de son monopole sur les opérations des échanges avec l'extérieur. Cette fonction apparaît alors comme exercée, pour l'essentiel, par des opérateurs privés, dans le cadre d'un laisser faire et quasiment sans contrôle. Les opérateurs publics, encore présents, n'interviennent que dans le cadre d'actions liées à leurs activités. A la faiblesse de leurs moyens propres s'ajoute l'absence de toute mission d'intérêt public.

La dérégulation du commerce extérieur s'ajoute à son ouverture sans discernement aux opérateurs étrangers. L'on assiste alors au retrait du secteur public de la gestion de ces fonctions ; Gestion qui sera confiée aux agents économiques privés. Acteurs que les institutions de **Bretton Woods**¹ présentaient, de façon systématique comme étant la seule catégorie d'opérateurs économiques à même de porter, de façon efficiente, l'objectif de développement du pays (ce qui malheureusement, 30ans après et exception faite de quelques rares opérateurs, reste encore à démontrer²).

Concernant les résultats affichés par le secteur du commerce extérieur, ils sont depuis l'avènement de cette nouvelle politique, en inadéquation totale avec les objectifs de développement du pays (contraire à ses intérêts). Ce que montre:

- le développement rapide et incohérent du commerce d'importation,
- l'émergence d'un marché informel dont la dimension atteint un seuil critique et,
- le cantonnement des exportations hors hydrocarbures dans des niveaux très bas et comportant une très faible valeur ajoutée nationale.

Secteur commercial : état des lieux.

¹ Les **accords de Bretton Woods** sont des accords économiques ayant dessiné les grandes lignes du système financier international après la [Seconde Guerre mondiale](#). Leur objectif principal fut de mettre en place une organisation monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la guerre.

² *The World Bank, Its first Half Century*, D. KAPUR, J.-P. LEWIS, R. WEBB (sous la dir. de), 2 vol., Brookings Institution Press, 1997, p. 12.

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

Cette approche sera opérée compte tenu d'un certain nombre de paramètres permettant de juger de l'état du secteur commercial algérien. Au titre de ces paramètres nous commencerons par :

La politique commerciale :

En Algérie et à l'examen des politiques économiques, déclinées depuis 1962 par les différents gouvernements ayant présidé aux destinées du pays, la politique commerciale n'apparaît pas, à l'observateur externe, comme un ensemble défini et cohérent, s'inscrivant dans le temps et mis au service d'objectifs économiques, techniques et sociaux clairement définis.

Par contre il est possible d'identifier, à certains moments, de la période 1962-2010, des éléments de politique commerciale qui ont pour l'essentiel : l'organisation, même temporaire, des échanges du pays avec l'extérieur et la domination des relations économiques de l'Algérie avec son environnement international.

C'est ainsi que la période 1962-1984 peut être considérée comme une étape lors de laquelle: le tout Etat, la régulation, le nationalisme économique, la structuration et la diversification des relations économiques internationales du pays, la couverture des besoins sociaux et ceux induits par la politique de développement industriel et agricole, étaient les axes principaux fondant, l'organisation, le fonctionnement et la gestion du commerce extérieur.

Par contre la période 1985-2008 sera celle : du point d'Etat, de la dérégulation et de l'ouverture, tous azimuts, ainsi que du laisser faire.

Cette situation semble parfaitement perçue par les autorités du pays qui, depuis le début de l'année 2009, semble manifester, en ce domaine, une certaine impatience. Ce qui, il faut le souhaiter, pourrait se traduire, dans un proche avenir, par une démarche à même de permettre l'émergence d'une politique commerciale pertinente.

La libération du commerce Extérieur :

Il s'agit sans doute d'un des éléments les plus sensibles des réformes engagées, le système économique dépend en effet pour beaucoup, des importations, vitales dans plusieurs secteurs. De nombreuses entreprises publiques comme privées, industrielles et Agricoles, y ont recours pour leur équipement, les produits semi finis et matières premières.

Le monopole de l'état sur le commerce Extérieur, avait été institué en 1974, sous la forme de délégations de pouvoir d'importer que l'état accorde aux sociétés nationales³.

La démonopolisation est entamée en 1988⁴ avec la limitation du monopole des grandes entreprises publiques et l'invention de la chambre de commerce concernant le privé.

³ Les autres entreprises publiques et l'ensemble des entreprises privées étaient soumises à l'autorisation préalable de la Banque Centrale afin d'assurer le paiement des biens et services importer.

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

En 1989, les monopoles sont juridiquement abolis. La confirmation formelle de l'ouverture du commerce extérieur est établie à tous les intervenants potentiels, qui doivent négocier avec les banques l'accès aux services.

L'année 1993 marque le déploiement des tentatives de libéralisation, sans obstacle majeur, suscitant les convoitises et permettant des enrichissements rapides « donnant lieu à des affrontements permanents entre les intérêts contradictoires pour le contrôle du commerce extérieur.⁵

En 1994 s'inscrit le libéralisme a contre cœur. L'Algérie se trouve face à une grave crise financière. Elle se doit de négocier avec le FMI un accord pour le rééchelonnement de la dette extérieure, qui a pour corollaire l'application d'un programme d'ajustement structurel (PAS), signant ainsi la fin du mythe de la souveraineté économique. Les ajustements du FMI ont incontestablement permis d'entamer la redynamisation et la modernisation de l'outil économique algérien. En une décennie (1998-2008), tous les indicateurs de l'activité macro-économique algérienne (inflation, déficits, croissance, produit national brut, commerce extérieur) sont positifs ou excédentaires. De 400 millions en 1989, les réserves en devises disponibles de la Banque d'Algérie s'élèvent en 2003 à 32 milliards de dollars (Md\$).⁶

La libéralisation s'accompagne aussi d'un affaiblissement des barrières douanières. Le taux maximal des droits de douanes applicables aux importations fait l'objet de deux réductions et passe de 60% en 1994 à 50% en 1996 et à 45% en 1997.

Enfin les difficultés du secteur public à exporter sont importantes du fait du manque de dynamisme de l'économie. Cette dernière est mono exportatrice. Les produits manufacturés représentent environ 3% des exportations. Les entreprises Algérienne des industries hors hydrocarbures, essentiellement tournées dès l'origine vers les besoins du marché intérieur, sont contraintes de s'adapter.

Des institutions sont créées pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures⁷

3. *Encadrement institutionnel et ses acteurs :*

Au niveau des institutions publiques il y a lieu de citer d'abord le Ministère du Commerce, qui dispose, au niveau de son organigramme, d'une Direction générale, en charge du commerce extérieur. Toutefois cette structure a vu ses missions largement modifiées par l'ordonnance 03 - 04 du 19 juillet 2003 qui dispose que «la politique de promotion du commerce extérieur est mise

⁴ Le décret d'application n°88-101 est daté du 18 octobre 1988, il porte obligation de toutes les dispositions réglementaire conférant aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation.

⁵ Ahmed Dahmani L'Algérie à l'épreuve économique politique des réformes 1980-1997 L'HARMATTAN, Paris 1999, P175.

⁶ Voir le rapport du ministre algérien des Finances, Abdellatif Benachenhou, *Algérie : la modernisation Maîtrisée*, Alger, ministère des Finances, 2008.

⁷ Yamine Boudjenah Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) l'état en question, l'harmattan, 2002, P55

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

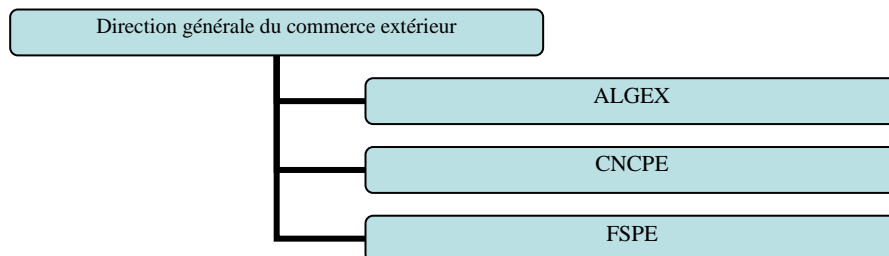
en œuvre par l'Agence de promotion du commerce extérieur » en l'occurrence « ALGEX »⁸, qui aura pour charge la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion du commerce extérieur, qui vise essentiellement à encourager et à diversifier l'exportation des produits nationaux. Dans ce cadre la ALGEX aura pour principales missions, l'alimentation des entreprises en informations commerciales et économiques sur les marchés extérieurs, la gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures et aussi le soutien aux efforts des entreprises sur les marchés extérieurs⁹.

Le « CNCPE » Conseil National pour la Promotion des Exportations, créé par décret depuis près de 05 ans, n'est toujours pas encore installé. Certes ce conseil présente de nombreuses insuffisances, notamment : au niveau de sa composition, qui ne reflète que faiblement les professions et accorde plus de poids aux institutions qu'aux opérateurs.

Pour le volet soutien aux exportations, l'état a créé le FSPE¹⁰, par une disposition de la loi de finances pour 1996, mais cela reste à ce jour, non organisé et ne fonctionne que de façon sporadique, selon des procédures peu claires et pour des objectifs qui restent encore, pour le moins, peu précis.

Au niveau régional, des Chambres de Commerce et d'Industrie sont créées ; toutefois leur organisation, leur fonctionnement, leurs attributions, leurs domaines de compétences, comme leurs financements, mériteraient d'être précisés. De même, leurs activités devraient converger vers des objectifs clairement définis et se situer en synergie avec celles des autres institutions.

Schéma 01 : nouvelle structure de la direction générale du commerce extérieur



Source : ministère du commerce Algérie

⁸ L'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur, créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 Juin 2004, est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère du Commerce.

⁹ Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE, Contrat Cadre EuropeAid/119860/C/SV/MULTI – Lot 11, rapport final, 2009, P10

¹⁰ Le FSPE (Fonds Spécial Pour l'Exportation) Institué par la Loi de finances pour 1996 a connu une refonte globale de ces rubriques par la Loi de Finances complémentaire pour 2007

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

A côté de ces institutions il existe des institutions financières et des compagnies d'assurances, qui agissent selon leurs attributions, et leurs domaines de compétences.

S'agissant de la représentation commerciale nationale à l'étranger, elle reste, à ce jour, absente. En effet, exception faite des ambassades, dont les statuts, l'organisation et le fonctionnement, sont inadaptés pour les activités commerciales, il n'existe aucune structure en charge des intérêts commerciaux de l'Algérie à l'étranger (à titre de comparaison, la France dispose, à côté de ses ambassades, de 166 postes économiques avancés, alors que les pays voisins du Maghreb affichent des dizaines de représentations commerciales agissant indépendamment des ambassades). Ce qui, pour l'Algérie, constitue un déficit important. C'est là une situation qui pèsera, longtemps, sur l'efficacité des actions qui seront conduites, par l'Algérie, dans le domaine du commerce international.

En ce qui concerne les opérateurs commerciaux, il y a lieu de considérer le nombre d'importateurs, évalué, selon les sources¹¹, entre 30 et 40 000, contre environ 200 à 250 exportateurs régulièrement opérationnels. A titre de simple comparaison et pour le secteur des exportations, nous citerons le cas de la Tunisie qui, sans être un dragon en ce domaine, compte, pour 15 millions d'habitants, environ 4 000 entreprises exportatrices, ce qui conduit à supposer que l'Algérie, sans être non plus un dragon en ce domaine, devrait afficher un nombre d'environ 8000 opérateurs exportateurs. A comparer aux 250 identifiés.

Ce rapide examen montre les dispositifs mis par l'Etat pour encadrer le secteur commercial, mais qui demeurent insuffisants.

Les accords commerciaux :

En Algérie le recours aux accords commerciaux bilatéraux était, une pratique courante, jusqu'aux années 1990. Depuis lors, suite aux différentes libéralisations telles : l'abrogation de la réglementation portant contrôle des échanges extérieurs, la convertibilité commerciale du Dinar Algérien, le désarmement douanier, etc..., ces pratiques se sont progressivement atténuées. Aussi et en l'état actuel, du fait que tout est réputé libre, tant en Algérie que à l'étranger, il est généralement considéré qu'il n'y a plus rien à négocier. Toutefois une réserve de taille demeure. Cette réserve est que, malgré les libéralisations affichées par nos partenaires bilatéraux ou multilatéraux, il apparaît à l'examen, que dans notre pays tout rentre librement, alors que chez nos partenaires l'introduction de nos produits, sur leurs marchés, connaît de très nombreuses contraintes et tracasseries. Problèmes et contraintes qui font que nos produits ne peuvent rentrer que très difficilement, voire rarement.

Au niveau multilatéral, les accords signés, par l'Algérie, au plan multilatéral, lors des périodes récentes, semblent avoir été conçus sur la base de concepts mal définis (cas de la définition de l'origine, de la valeur ajoutée nationale et de sa constatation, du calendrier de désarmement ; de l'impact à terme de ces accords notamment en ce qui concerne l'investissement, la production et l'emploi; etc...), comme en l'absence de concertations préalables avec les acteurs de l'économie nationale.

¹¹ Ministère du commerce Algérien

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

La aussi il apparaît comme important que la démarche mériterait un rééquilibrage dans le but de lui conférer un caractère plus pragmatique et lui permettre de prendre en compte les intérêts, et objectifs du pays.

Les ressources humaines

Les hommes constituant, naturellement, les ressources en charge de la conception et de la mise en œuvre, des politiques, des stratégies, comme des activités commerciales, la disponibilité de ces ressources en quantité et qualité, ainsi que leur mise en œuvre, constituent un point focal de toute approche ciblant la promotion et le développement du commerce extérieur.

A cet effet et de façon générale, le management de ces ressources se fait, compte tenu d'une évaluation pertinente des besoins, en ressources aptes, que manifestent les différents métiers relevant de ce secteur. Car pour les entreprises les enjeux d'un système d'évaluation sont multiples, il permet de mettre en place une ressource humaine en phase avec les besoins de l'entreprise¹². C'est ainsi que ces besoins sont d'abord identifiés, en ce qui concerne leur nature et leurs profils, puis évalués, au plan quantitatif, par domaine de compétence et de spécialisation. Identifications et évaluations qui concernent les besoins actuels et futurs de l'économie. Identifications et évaluations qui sont suivis de la mise en œuvre de cursus de formation devant former les ressources aptes à couvrir les besoins identifiés.

En Algérie ces identifications et évaluations des besoins, restent à faire. Ce qui confère aux actions de formation et de recrutement, opérées ou en cours, un caractère aléatoire. En ce qui concerne les cursus de formation aux domaines du commerce extérieur, actuellement en cours en Algérie, il y a lieu de noter, pour nombre d'entre eux, leur faible niveau d'adéquation aux métiers du commerce extérieur, comme à ceux relevant des fonctions connexes. En effet et en ce qui concerne les formations de longue durée, qu'elles soient réputées qualifiantes ou diplômantes, elles sont de caractère académique. De même l'exercice de ces métiers ne relève pas, pour les entrepreneurs des secteurs, public et privé, d'une longue pratique ; ce qui limite d'autant la capacité des entrepreneurs et de leurs assistants à constituer un vivier d'expertise pour la transmission de savoir-faire.

Ainsi il apparaît que l'offre en formation, en faveur du secteur commercial, reste pour le moins faible, face à des besoins réputés énormes. Besoins qui restent encore à identifier avec précision et à évaluer, pour fonder les nécessaires actions de formation et de spécialisation à conduire.

4. Les échanges commerciaux

Le survol de l'état des lieux tel qu'il vient d'être fait apparaît comme insuffisant s'il n'est pas corroboré, par les résultats, d'un rapide examen des échanges commerciaux telle que données par le tableau ci-après.

Tableau 02 : Balance commerciale de l'Algérie en 2010 (valeur en million \$US)

¹² Annick Cohen-Haegel, toute la fonction Ressources Humaines, Dunod, Paris, 2010, p206

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

| GU | LIBELLE | Exportations | | Importations | | Solde |
|--------------|--|---------------|------------|---------------|------------|--------|
| | | valeur | part % | valeur | part % | |
| 1 | ALIMENTATION | 315 | 0,55 | 6 058 | 15 | -5743 |
| 2 | ENERGIE ET LUBRIFIANTS | 55527 | 97,33 | 955 | 2 | 54572 |
| 3 | PRODUITS BRUTS | 94 | 0,16 | 1 409 | 3 | -1315 |
| 5 | DEMI-PRODUITS | 1056 | 1,85 | 10 098 | 25 | -9042 |
| 6 | BIENS D'EQUIPEMENTS AGRICOLES | 1 | 0,002 | 341 | 1 | -340 |
| 7 | BIENS D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS | 30 | 0,05 | 15 776 | 39 | -15746 |
| 8 | BIENS DE CONSOMMATION NON ALIMENTAIRES | 30 | 0,05 | 5 836 | 14 | -5806 |
| TOTAL | | 57 053 | 100 | 40 473 | 100 | 16580 |

Source : ministère du commerce Algérie

S'agissant de la balance commerciale et en raison de la domination des exportations par les hydrocarbures, son examen, pour être significatif, doit être conduit de façon à neutraliser l'effet hydrocarbures. C'est ainsi que, au niveau global, il sera procédé à une double lecture: une première intégrant, les hydrocarbures, puis une seconde en hors hydrocarbures.

Dans le cas de la prise en compte des hydrocarbures à l'exportation et au niveau global, pour la période considérée (2005-2009), les données statistiques révèlent, des taux de couverture des importations par les exportations se situant entre 110% (2009) et 254 % en 2006. Taux dont la moyenne annuelle, pour la période, se situe à environ 195%.

C'est là une situation de couverture des approvisionnements, par les exportations, jamais vécue par l'Algérie. Situation résultante, d'une part, du développement des exportations des hydrocarbures, ce qui est un fait algérien, d'autre part, de l'amélioration sensible du prix de ces produits, sur le marché international, notamment lors du dernier trimestre de l'année 2005, comme lors des années 2006 à 2008; ce qui est indépendant de la volonté de l'Algérie.

La balance commerciale, vue sous l'angle hors hydrocarbures bruts, pour ce qui la concerne, souligne le déficit très élevé que connaissent les échanges extérieurs de l'Algérie. Déficit qui fait que, pour l'année 2005, les exportations, hors hydrocarbures, ne couvrent, en fait, que 20 jours d'importations (5,4% du volume des importations). Ce niveau régressera à 9 jours en 2009 (2,8% du volume des importations). Ces données soulignent le fait que, si nous excluons les hydrocarbures, l'Algérie ne peut faire face qu'à 10 jours de ses importations. Aussi la question, ici, est : « comment financer les importations nécessaires aux 355 jours restants pour terminer l'année?».

Les contraintes des importations :

Les importations, pour ce qui les concerne, connaissent une évolution rapide et doublent pratiquement en 04 ans. Elles passent de 20 milliards de US \$ en 2005, à près de 40 milliards de US \$ en 2008, soit une croissance annuelle moyenne, de près de 20% par an sur l'ensemble de la

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

période ; ce qui est très élevé. Il est à signaler que cette évolution a attiré l'attention des autorités du pays qui, dès 2009, ont commencé à réagir par la mise en place de certaines mesures réputées destinées à réduire ce rythme de croissance.

L'inefficacité de l'appareil de production de biens et services en Algérie rend nécessaire le recours massif aux importations pour répondre à une demande de biens de consommation et biens intermédiaires et d'équipements croissants.

Mais il y'a aussi l'augmentation des importations pour les équipements et les produits alimentaires, qui sont d'ailleurs responsables du déficit de la balance commerciale.¹³

Un triple déséquilibre : déficits de la balance des paiements, du trésor public, et des entreprises publiques.

Si comme le dit M. Ben Saada (1990), « l'équilibre de la balance des paiements n'est pas un objectif en soi, mais une contrainte de politique. Idéalement la meilleure situation est celle dans laquelle un pays peut se permettre de négliger cette préoccupation ». Ce triple déficit souligne l'extrême vulnérabilité de l'économie Algérienne par rapport au marché mondial ; vulnérabilité qui éclatera au grand jour avec la chute du prix des hydrocarbures, produits dont les quantités et les prix sont fortement dépendant du marché international.¹⁴

Les victimes du système rentier :

La décomposition économique et sociale engendrée par l'économie rentière (spéculative), fait de nombreuses victimes dans la société Algérienne. Aucun secteur économique n'y échappe.

Le secteur agricole fondement de l'économie nationale est pleinement atteint par des maladies chroniques, absentéisme, gaspillage, faible productivité, destruction financière, et endettement qui bloque toute velléité d'innovation.¹⁵

La dépendance alimentaire :

On parle souvent de déclin de l'agriculture Algérienne. L'analyse statistique sur les trois dernières décennies montre, que si les évolutions sont très diversifiées, le volume et la valeur de la production globale, restent stables sur une longue période. En revanche, lorsque l'on met cette évolution en regard de celle de la démographie la situation se révèle grave.

Le déficit est grand pour quatre groupes de produits : les céréales, les produits laitiers, les matières grasses et le sucre qui accusent un volume d'importations équivalent à 5,5 milliards de US\$, soit en 2008, plus de 70 % des importations en produits alimentaires ; Produits que l'Algérie peut, dans une large mesure, produire et transformer, sur son territoire, pour des quantités significatives. Ces Produits peuvent de ce fait être au centre d'une politique de

¹³ Errements Marc, indépendance politique, et libération économique, Alger, OPU, 1986

¹⁴ Ben Saada Mohamed Tahar, le régime politique Algérien, Alger Exal, 1990, p45

¹⁵ Hafsi Tayeb, gérer l'entreprise publique, Alger, OPU 1990, P 327

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

développement de cultures industrielles que l'Algérie a, par le passé, déjà étudié, mis en œuvre et développées, sur de longues périodes, avec à la clef des résultats probants et perfectibles.

Cette dépendance qui rapproche l'Algérie d'autres pays du monde Arabe, lui coûte cher, car désormais le pays consacre environ plus d' ¼ de ses revenus pétroliers à l'achat de nourriture. Ce qui représente un risque politique.

L'essentiel de ses produits laitiers est fourni par la communauté Européenne, les ¾ des céréales par l'Amérique du nord, lorsque l'on sait que le marché agricole international est devenu un enjeu politique de grande portée, l'on comprend que la faiblesse de l'Algérie au plan Agricole fasse sa faiblesse au plan international.¹⁶

5. *Décomposition de l'industrie :*

Le développement Algérien était caractérisé par une industrialisation massive, symbolisé par la création de puissantes sociétés nationales. Des sociétés étatiques ont été édifiées telles la SONATRACH dans les hydrocarbures, la SONACOME dans la construction mécanique, ou la SNS dans la sidérurgie... L'objectif poursuivi était double : élever la production de façon à répondre à la demande et absorber la main d'œuvre. Toutefois depuis plus de trois décennies le secteur public productif est l'objet de restructuration, réhabilitation, remise à niveau, assainissement, filialisation, dissolution, privatisation..., qui aboutissent à un véritable démantèlement, voire une déconstruction du tissu industriel.

Le poids du secteur des hydro carbure :

L'Algérie est un vieux pays producteur de pétrole et de gaz naturel. L'importance de ses ressources ont permis à L'Algérie de financer sa large industrialisation, mais cela a fini par introduire une dépendance des différentes branches industrielle vis-à-vis du secteur des hydrocarbures.

En 20 ans (1962-1982), les politiques publiques ont placé l'économie dans une Situation de dépendance vis-à-vis de la rente gazière et pétrolière, qui représente

Alors 97% des recettes d'exportation et près des deux tiers des ressources budgétaires. Un pilier financier colossal mais hautement volatil. D'autant que les revenus de la rente sont engloutis par des équipements très coûteux destinés à accroître les capacités de production du pays. Parallèlement, en l'absence d'augmentation du rendement agricole et de la productivité industrielle, les Algériens creusent leur endettement extérieur.¹⁷

Un secteur dépendant des prix mondiaux :

A la différence d'un produit manufacturé le prix du baril du pétrole n'est pas fixé selon son coût de revient global incluant l'exploitation le développement et la production, l'évolution du prix du brut dépend de plusieurs facteurs politiques et économiques.

¹⁶ Marc Cote, l'Algérie espace et société, Masson, Armand Collin, 1996, p68

¹⁷ Il s'agit de crédits à court terme à fort taux d'intérêt, voir M. Saouli, « Algérie : une économie atypique », Arabies, n° 213, janvier 2005, p. 16-19.

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

Sur le plan strictement commercial, la moindre chute des prix se solde par un manque à gagner important, même si parfois les exportations augmentent en volume. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en 1986. La chute vertigineuse du cours du pétrole, prive l'Algérie de la moitié de ses revenus en devises et remet en cause l'Etat providence. Une situation qui fragilise fortement un système politique et économique déjà affaiblis.¹⁸

D'où la fragilité qu'il y a à s'appuyer exclusivement sur le secteur des hydrocarbures pour assurer le fonctionnement du reste de l'économie, la part des hydrocarbures reste pourtant prépondérante dans la structure des exportations.

Les effets d'une valorisation excessive des hydrocarbures sont pervers mais la solution qui permettrait de « maximiser les bénéfices potentiels de la rente tout en apprenant à ne plus en dépendre reste à découvrir, et pas seulement en Algérie ». D'ailleurs plus qu'une logique d'une rente, il s'agirait plutôt d'une logique d'accumulation.¹⁹

6. La rente pétrolière le moteur du développement :

En analysant l'économie Algérienne, on est tout de suite frappé par la permanence et le rôle fondamental joué par les énergies en particulier le pétrole et le gaz, dans la stratégie du développement du pays.

Afin de mieux valoriser ces ressources (ressources minérales et énergétique), deux axes essentiels sont choisis : l'appropriation de la rente pétrolière maximale, ainsi que son investissement dans l'industrialisation et dans la conservation et le développement de la rente pétrolière elle-même.

Une stratégie qui portera ses fruits puisque les exportations de celles-ci passeront de 3milliards de dinars en 1973 à 36 milliards de dinars en 1979, soit une multiplication par douze en moins de dix ans, une stratégie entièrement favorable pour l'Algérie et qui semble réussir, depuis cette date de 1973 qui symbolise les chocs pétroliers, et qui pousse, par la même occasion les pays consommateurs à s'organiser pour récupérer une partie importante de cette rente, tout en maîtrisant leurs consommations d'énergie, (diversification des ressources d'énergie, réduction de la consommation, politique de stockage des hydrocarbures... etc.)²⁰

Comment mettre les hydrocarbures au service de l'efficacité économique :

De manière générale, en dépit des investissements considérables réalisés au cours des dix dernières années, l'Algérie pays exportateur d'hydrocarbures, n'a pas réussi à trouver dans la manne pétrolière une issue au sous-développement.

¹⁸ B. Stora, Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988, tome 1, Paris, La Découverte, 2004 (4e éd.).

¹⁹ Michel Chatelus, « nouvelles orientations de la politique pétrolière Algérienne, in monde arabe Maghreb, MACHERK, N°166, octobre -déc.1999, P6

²⁰ Smail goumeziane, le mal Algérien, économie politique d'une transition inachevée 1962-1994, préface d'Alain Coha, librairie Arthème Fayard, 1994, p36

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

Si l'on retient les critères de la Banque Mondiale, la combinaison entre un taux élevé d'accumulation et une croissance faible du revenu par tête, classe la majorité des pays producteurs à forte capacité d'absorption dans le groupe des pays à performances médiocres.

À cet égard, pour ce qui concerne les économies méditerranéennes, l'Algérie représente un exemple de cette difficulté à assurer la conversion des revenus d'exportation tirés des hydrocarbures en moyens de production suffisamment performants et diversifiés pour engager une croissance cumulative et auto-entretenu, et permettre ainsi la construction de capacités domestiques susceptibles de couvrir les besoins des populations.

Les contraintes liées au poids de la démographie et à l'urbanisation accélérée s'accordent mal avec des taux d'emploi trop faibles et une économie non pétrolière insuffisamment créatrice de valeur ajoutée.

7. Direction de travail possible

Apporter une contribution à la réflexion qui s'organise, actuellement, autour du, comment faire pour permettre à ce secteur de jouer son rôle naturel de puissant moteur au service du développement du pays, est l'objet des présentes préoccupations.

A cet effet et pour chacune des fonctions, relevant de ce secteur (importation et exportation), il sera, compte tenu des résultats du rapide état des lieux opéré et sur la base de la problématique, telle qu'elle a été formulée, esquissé des voies possibles, pour une approche à même de conférer à ces fonctions, le contenu et l'efficacité qui leurs permettent d'assurer leurs rôles, au service du développement économique et social du pays.

Pour le commerce d'importation, l'objectif étant la rationalisation de cette fonction, tant en ce qui concerne son organisation, son exercice et sa gestion. Le premier schéma d'action ciblera, pour l'économie du pays, un niveau de moindre dépendance de l'extérieur et une meilleure sécurité, comme une allocation optimale des ressources du pétrole.

Les actions de rationalisation, compte tenu de l'état actuel de cette fonction, devraient, porter les premiers résultats. Résultats devant se traduire par :

- un système de gestion ouvert aux acteurs de l'économie : privilégiant les ressources nationales ; et la réduction de sa dépendance de l'extérieur ; favorisant l'amélioration de la valeur ajoutée nationale et le développement de l'emploi.
- un cadre juridique et réglementaire rendu apte à assurer, un encadrement efficient et adapté aux besoins objectifs du pays, comme des secteurs socio-économiques du pays ;
- un cadre institutionnel sensiblement amélioré permettant un fonctionnement harmonieux des systèmes mis en place et favorisant les synergies ;
- un système, d'informations et de concertations, dédié au pilotage du système de gestion, mis en place ;
- un système de contrôle à posteriori destiné à dissuader les velléités de dérives ;
- un système d'information au bénéfice des opérateurs mis en place et se développant régulièrement ;
- un système de formation mis en place et rendu disponible pour les institutions et les entrepreneurs au niveau des CCI et autres institutions de formation désignées à cet effet ;

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

- des cahiers des charges, pour la fonction d'importateur et pour les différents métiers entrant dans cette catégorie professionnelle, élaborés, discutés avec les professionnels et mis en œuvre;
- des formations qualifiantes et diplômantes mises en place aux différents niveaux (nationaux, régionaux et locaux) pour les différents niveaux professionnels;
- favoriser le développement, des capacités de production dans un cadre ciblant l'optimisation des potentialités du pays.

En ce qui concerne le volet exportations, les études et analyses opérées depuis 1997, ainsi que les recommandations émises en conséquences, ont été jugées pertinentes, tant par les opérateurs et institutions, que les autorités du pays.

Dans ce cadre et après les mises à jour, nécessaires, les directions de travail qu'il semble utile de privilégier, seront celles qui ciblent :

L'élaboration d'une stratégie de développement et de promotion des exportations se fondant notamment sur :

- l'identification et l'évaluation du potentiel à l'exportation que connaît le pays ;
- L'utilisation de la rente pétrolière par l'état dans la constitution d'une base productive nationale.
- Le développement des exportations pour dégager des surplus afin de les réinvestir dans des domaines stratégiques.
- Favoriser une stratégie de développement industriel (qui doit assurer en priorité la fabrication des produits de base et des biens de production), agricole, et commercial créatrice d'emplois, pour résorber un chômage croissant ;
- Faire entrer le secteur public dans la logique « commerciale », et faire en sorte que les entreprises publiques servent leur objet social ;
- Favoriser l'autonomie des entreprises publiques, avec l'allègement des contrôles administratifs, et l'ouverture aux investisseurs étrangers ;
- compléter et améliorer le cadre institutionnel, en ce qui concerne les domaines : consultatif, le système de soutien et d'appui aux exportations, la représentation à l'extérieur du pays et celles des entreprises. En résumé le remplacement de l'économie de rente par une économie de production.

8. Conclusion :

L'Algérie sera pendant plusieurs décennies encore marquée par la prédominance de ses ressources en hydrocarbures qui ont incontestablement eu jusqu' à présent des effets pervers sur le développement du pays, au système de monopole étatique. Aujourd'hui le pays dépend trop de ses ressources en hydrocarbures, d'où la nécessité d'examiner quel peut être leur rôle dans une stratégie qui viserait, à terme, à en réduire l'importance et les effets pervers.

Il apparaît clairement que l'état de ces fonctions, comme son fonctionnement et les résultats qu'il connaît, appellent à un réexamen en profondeur de ce secteur dans sa globalité. Réexamen

LE SECTEUR COMMERCIAL, OTAGE D'UNE ECONOMIE RENTIERE.

devant, de notre opinion, conduire à un quasi mise à plat et un reengineering, de l'ensemble des fonctions relevant de ce secteur. Ce que d'autres pays, avant nous, n'ont pas hésité à opérer, du moins pour certaines de ces fonctions.

Toutefois cette démarche de reengineering devra nécessairement être précédée d'un diagnostic approfondi et aussi objectif que possible. Diagnostic dont les résultats serviront de base à une rencontre intersectorielle de haut niveau dont l'objectif à afficher de façon claire, sera de doter, aussi rapidement que possible, le pays, d'un secteur commercial fiable, à même de contribuer, de façon efficiente, au développement économique et social du pays.

Bibliographie :

Ahmed Dahmani. (1999). *L'Algérie à l'épreuve économique politique des réformes 1980-1997*, (P.175). L'harmattan. Paris

Annick Cohen-Haegel. (2010). *toute la fonction Ressources Humaines*. (p.206). Dunod, paris.

Abdellatif Benachou, *Algérie : la modernisation maîtrisée*, Alger Ministère des finances, 2008.

Ben Saada Mohamed Tahar. (1990). *le régime politique Algérien*. (P45). Exal. Alger.

B. Stora. (2004). *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988*, Tome 01. (4e éd.). La Découverte. Paris.

Erremments Marc. (1986). *indépendance politique, et libération économique*, OPU, Alger.

Hafsi Tayeb. (1990). *gérer l'entreprise publique*, (P.327), Alger.

KAPUR, J.-P. LEWIS, R. WEBB. (1997), *The World Bank, Its first Half Century*, (P12) (vol.02), Brookings Institution Press, USA.

M. Saouli, « Algérie : une économie atypique », *Arabies*, n° 213, janvier 2005, p. 16-19.

Marc Cote. (1996). *l'Algérie espace et société*, (P68), Masson, Armand Collin. Paris

Michel Chatelus. (1999, déc.) *Nouvelles orientations de la politique pétrolière Algérienne*, (1-21) in monde arabe Maghreb, Macherek, (N°166).

Smail goumeziane, préface d'Alain. (1994). *le mal Algérien, économie politique d'une transition inachevée 1962-1994*. Paris.

Yamine Boudjenah. (2002). *Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) l'état en question*, (P.55). L'harmattan, Paris.

Rapport final du Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée. (2009). *Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE*. (P.10), (lot. 11) Contrat Cadre Europe Aid/119860/C/SV/MULTI.